

Rapport de la commission des finances
Préavis no 2 relatif aux compétences financières du comité de direction
permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles
en sus des montants portés au budget annuel durant la législature 2016- 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent Préavis n° 02 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances (Cofin) composée de :

Mme Antonella Salamin, 1^{ère} membre
Mme Laurence Pinel
M. Pierre Framorando
M. Cédric Marzer
M. Léo Sax
M. Laurent Vukasovic
M. Rasul Mawjee, rapporteur

s'est réunie les 6 et 14 octobre 2016.

M. Léo Sax était excusé aux séances du 6 et 14 octobre 2016. Mme Laurence Pinel et M. Cédric Marzer étaient excusés à la séance du 14 octobre.

Remerciements

La commission remercie vivement *M. Yves Reymond*, président du comité de direction (Codir), *M. Alain Meylan*, chef de station et *M. Michel Félix* boursier pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 6 octobre.

Délibération

Le bien-fondé d'accorder un certain degré de liberté financière au Comité de Direction en matière de dépenses extra budgétaires est largement admis par les membres de la commission.

La commission considère qu'il est opportun d'attribuer une enveloppe d'un montant de CHF 50'000.- par cas au maximum et estime que cette enveloppe financière est suffisante pour permettre de régler les dossiers d'urgences, ceci sans avoir à faire fonctionner une commission ad hoc du Conseil Intercommunal

Lors de la législature 2011-2016, le montant octroyé était déjà de CHF 50'000.- par cas.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 2, soit :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

vu le préavis no 2 relatif aux compétences financières du comité de direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel ;

ouï le rapport de la commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'octroyer au comité de direction les compétences financières de CHF 50'000.- par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2016 - 2021.

Pour la Commission des finances (Cofin)

Trelex, 3 novembre 2016

Mme Antonella Salamin
Municipale à Vich
1^{ère} membre

Mme Laurence Pinel
Municipale à Bursins

M. Pierre Framorando
Municipal à Luins

M. Cédric Marzer
Municipal à Trélex

M. Léo Sax
Municipal à Longirod

M. Laurent Vukasovic
Municipal à Bassins

M. Mawjee Rasul
Conseiller Communal à Gland
Rapporteur